

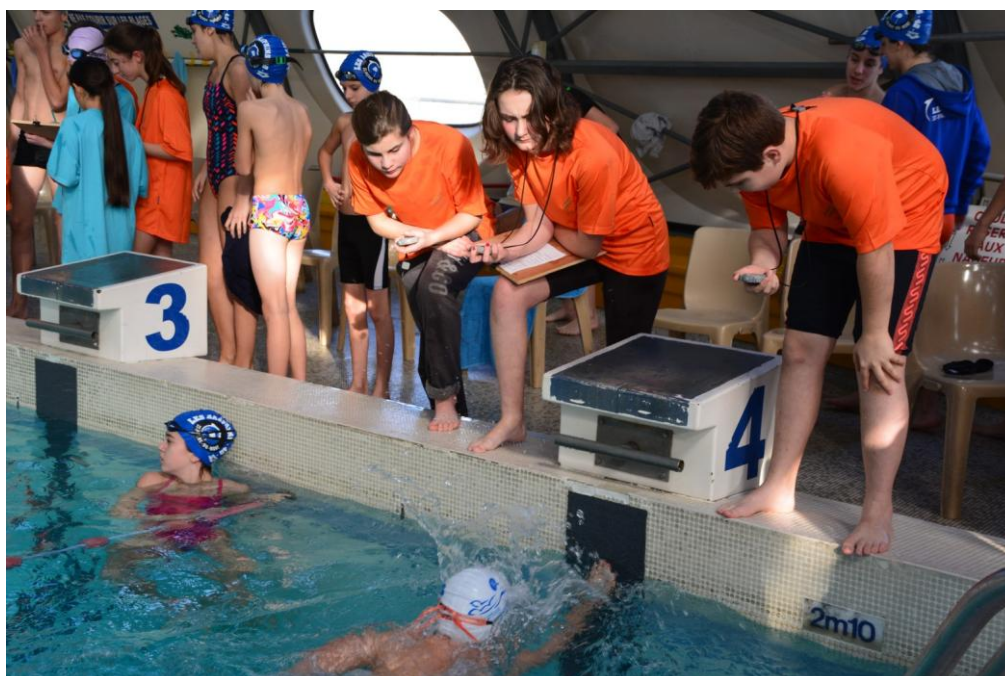


UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE
UNSS LANDES

DOSSIER

DE RENTREE

2016 / 2017



Mont de Marsan le 1 Septembre 2016

Jean-Noël Capdeville
Directeur du Service UNSS des Landes
Chargé de mission auprès de l'IA-DASEN des Landes
pour le sport scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Secrétaires et/ou Animateurs de l'Association Sportive

s/c de Madame ou Monsieur
Chef d'Etablissement
Président de l'A.S.

Réf. JN / 16-17 / 011

Objet: Circulaire **Rentrée 2015-2016**

Chers Collègues,

J'espère que vous avez passé d'excellentes vacances et que celles-ci vous ont été profitables pour débiter au mieux cette nouvelle année scolaire.

La vie de vos AS est conditionnée par l'implication de tous ses acteurs :

- du chef d'établissement qui doit assumer pleinement sa fonction de Président accompagné par le bureau directeur de l'AS avec tous ses membres (animateurs, élèves et parents d'élèves).
- des enseignants motivés, militants, créatifs du sport scolaire
- des élèves informés, motivés pour représenter leur établissement dans les rencontres sportives mais aussi impliqués dans la vie associative de leur AS.

Mise en place du projet d'AS et du PDDSS 2016 20120 :

- Le projet de votre association sportive ne doit pas se limiter à un calendrier, il faut le construire en se penchant sur "pourquoi faire" avant d'envisager le "comment". Mettre en corrélation les activités et le budget et présenter tout cela au vote du premier Conseil d'Administration de votre établissement. Tout en gardant son autonomie propre à ses caractéristiques locales, le projet doit s'intégrer dans le projet de votre district. Il se doit de permettre au sport scolaire d'être un élément de culture et d'assurer des fonctions éducatives, de santé publique et sociale.
- Dans la continuité du PNDSS 2012 2016, l'Assemblée Générale de l'UNSS a voté à l'unanimité le nouveau Plan National de Développement du Sport Scolaire 2016 2020 (UNSS/AIR/PNDSS 2016 2020) que vous pouvez consulter sur le site UNSS 40. En s'appuyant sur notre plan départemental précédent (2012-2016), nous devons durant cette année construire notre nouveau Plan Départemental du Sport Scolaire, portées par les valeurs que sont la réussite et le partage, aura trois axes de développement, l'accessibilité, l'innovation et la responsabilité (AIR).

Bonne rentrée à tous,

Jean-Noël Capdeville,
directeur du service départemental de l'UNSS

Quelques rappels

- Lors des différentes compétitions, organisées sous l'égide de l'UNSS et cela à partir des compétitions de district, voire même intra-muros, **les élèves doivent être licenciés**. En cas de non-licenciement, cela engagerait la responsabilité de l'enseignant responsable et du président de l'A.S.
- Vous devez avant de licencier vos élèves être affilié et avoir envoyé votre dossier complet au service régional. (**licence de l'année antérieure valable jusqu'au 30 octobre**). Vous trouverez la circulaire d'affiliation sur OPUSS (page régionale).
- Chaque association sportive doit procéder à l'élection en comité directeur **d'un vice-président élève**.
- **Les accompagnateurs d'équipes** : L'animation de l'association sportive est assurée par les enseignants d'EPS de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur. En conséquence, toute personne encadrant une équipe lors de compétition relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe.
- En fin de semaine, vous recevrez sur vos mails la lettre info hebdomadaire de l'UNSS 40. Vous pourrez la retrouver sur le site départemental www.unss-landes.org ainsi que sur le mail de votre établissement.
- Pour les différentes informations, vous avez à votre disposition le site départemental, les sites de chaque district et OPUSS (infos nationales, régionales et inscriptions aux compétitions départementales, académiques et nationales)
- **Saisie par les AS de la vie des AS 2015 2016 jusqu'au 3 octobre 2016** .

Les nouveautés

- **Certificat Médical** : Il n'est plus obligatoire pour la pratique du sport scolaire. Par contre un décret en cours de rédaction devrait le rendre obligatoire chaque année pour les pratiquants de rugby et des activités subaquatiques. Il en sera peut être de même pour l'alpinisme (hors escalade sur SAE) et les sports de combat (hors boxe éducative).
- **Licence pour les sixièmes** : le **Chèque sport**, nouvelle aide, **initiée par notre Conseil départemental**, est destinée aux élèves de 6^{ème}, résidant dans les Landes. Le Chèque sport est versé directement à la famille à compter du 1er septembre (**50 €** pour une première licence, **et 25 €** si l'enfant prend une seconde licence dans un autre club). La perception de ce « Chèque sport » est laissée à l'initiative des parents et à l'appréciation du Conseil départemental. Le rôle de l'AS consiste à délivrer à la famille une copie de la licence sportive et un certificat de scolarité. La famille devra faire la demande d'aide sur ***aidesfamilles.landes.fr*** et devront fournir en plus un RIB (pièces à scanner). La demande des familles peut se faire aussi avec un dossier papier disponible sur le site *landes.fr* à la rubrique « *guide des aides* ». Il serait souhaitable que l'AS fournisse ce document papier à destination des familles. Pour plus d'information voir *landes.fr/pack-jeunes*.
- **2016/2017 sera l' »Année de l'olympisme de l'école à l'université** ». Elle a pour but l'élaboration d'actions de sport scolaire autour des valeurs de l'Olympisme, sur les axes habituels de l'UNSS : sport pour tous et inclusion sociale, mixité et développement de la pratique des filles, sport partagé, lutte contre les discriminations...
- **Développement durable** : mise en œuvre de la charte UNSS pour un « Sport Scolaire Durable » téléchargeable sur le site UNSS courant du mois de septembre.

- **Championnat de France des Lycées Professionnels** : des championnats de France à destination des LP seront organisés en Badminton garçons et filles, en basketball 3x3 en garçons et filles, en futsal garçons et en STEP filles. Les circulaires sportives sont à venir mais il est déjà prévu des ½ et finales académiques en Basket et futsal avec une catégorie d'âge ouverte à tous les élèves du LP. Cette nouvelle mesure n'empêche pas les AS des LP à participer aux divers championnats de France avec le respect des catégories d'âge données par les circulaires sportives.
- **Catégories en Lycée et LP.**
 - Chez les filles** : catégorie unique (M2, C1, C2, J1, J2) à l'exception de quelques activités qui seront précisées dans les fiches sports.
 - Chez les filles et garçons plus de seniors.** Restent deux catégories M2, C1, C2 et J1 J2 avec des passerelles possibles qui seront précisées sur les fiches sports.
 - Pas de changement en collège.

INFOS AUX TRÉSORIERES DES AS : les trésoriers des associations sportives qui ont participé aux transports pour des championnats départementaux et académiques sont priés de venir avec leur chéquier pour régler la facture des déplacements de janvier à juin 2016 en fonction des barèmes communiqués lors de l'assemblée générales de fin d'année des animateurs d'AS. Les factures seront distribuées lors de l'AG.
Merci d'avance.

Assemblée générale de rentrée
Le mercredi 7 septembre 2016 à 13H30
Au Collège V. Duruy de Mont de Marsan

(Possibilité de se garer au Parking de l'Auberge Landaise)

ANNEXES

- N° 1 : Assurances
- N° 2 : Catégories d'âge
- N° 3 : Fiche de renseignements AS (ne pas omettre ceux qui n'animent pas ainsi que les stagiaires) retour obligatoire pour le 07 septembre 2016 à l'Assemblée générale afin de mettre en place l'annuaire des AS et des animateurs d'AS

Annexe 1 :

RAPPEL LEGAL CONCERNANT L'ASSURANCE :

« Il vous appartient (chef d'établissement, Président de l'AS) de souscrire un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association, ses cadres et les adhérents (article L321-1 du code du sport).

Il vous appartient également de vérifier que chaque adhérent est couvert en dommages corporels dans le cadre des activités de l'AS. (RI UNSS)

Plusieurs possibilités :

- Contrat collectif souscrit auprès de la MAIF : toute couverture
- Contrat collectif souscrit auprès d'une autre compagnie d'assurance

En plus du contrat collectif vous devez proposer une assurance individuelle aux parents des licenciés mineurs et aux licenciés majeurs. La MAIF propose de souscrire pour chaque adhérent une assurance dite « MAIF individuelle »

Annexe 2 :

CATEGORIES D'AGE

JEUNES FILLES ET JEUNES GENS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

BENJAMINS 2004 – 2005 – 2006

MINIMES 2002 – 2003

JUNIORS 1998 - 1999

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ETABLISSEMENT

ANNEE 2016 / 2017

Fiche à retourner à l'AG
du
Mercredi 07/09/2016

Collège Lycée LP public privé ⁽¹⁾ : _____ Ville : _____

Adresse : _____

Code postal : 40 _____ Téléphone : 05 58 _____ Fax : 05 58 _____

Gymnase(s) nom : _____

Adresse : _____ Téléphone : 05 58 _____

Président de l'A.S. : Mme Melle M. ⁽¹⁾ : _____ Secrétaire d'A.S. : M _____

En plus de l'adresse de l'établissement, nom et adresse Email où sera envoyé le courrier (secrétaire AS ou autre personne) :

INSTALLATIONS SPORTIVES

(Précisez le **nombre** de terrains tracés)

GYMNASE

HB BB VB bad TT

TERRAINS EXTERIEURS

FB à 7 RG à 7

AUTRES : (piscine, mur d'escalade, piste athlé. etc.)

Nombre total de classes (y compris SEGPA)

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

Nombre de classes qui ont cours le mercredi matin*

Nombre de classes qui ont cours le mercredi après-midi*

Entraînements de l'AS entre 12h et 14h (oui - non)

Entraînements de l'AS le soir (oui - non)

FUNCTIONNEMENT

(* toutes matières confondues)

ACTIVITÉS

Entourer les A.P.S. que vous prévoyez vous de proposer dans votre AS

| | | | | | |
|---------------|-------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------|
| Aérobic | Athlétisme | Athlétisme en salle | Aviron | Badminton | Bad Ten |
| Base-ball | Basket Ball | Boxe | Cirque | Canoë kayak | Course d'orientation |
| Cross | Danse | Duathlon | Equitation | Escalade | Foot ball |
| Futsal | Golf | Gym acro | Gym sport artistique | Hand ball | Judo |
| Natation | Pelote | Pétanque | Rugby | Sauvetage | Ski |
| Sport Partagé | Surf | Tennis | Tennis de table | Tir à l'arc | Triathlon |
| Volley ball | V.T.T. | JDC | JDL | Raid LP/Lycées | |

(1) Rayer les mentions inutiles

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ETABLISSEMENT ANNEE 2016 / 2017

Fiche à retourner à l'AG
du
Mercredi 02/09/2015

Liste des enseignants d'E.P.S. (y compris TZR et enseignant n'assurant pas l'AS dans son service)

| | Nom Prénom ** | Tél. perso | | Adresse Email perso | (certification JO) Prof. ressource en ** | Spécialité de l'enseignant (BE éventuellement) ** | A.P.S. encadrées à l'A.S. ** |
|----|---------------|------------|-----------------|---------------------|--|---|------------------------------|
| | | 05 58 | Portable 06 /07 | | | | |
| 1 | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | |

** à renseigner obligatoirement

Service départemental UNSS des Landes DSDEN 5 Avenue A. Dufau 40000

MONT DE MARSAN

☎ 05 58 05 66 66 📞 06 03 88 66 74 ✉ Mail : dsd040@unss.org

Notes de l'Assemblée Générale de rentrée du 7 septembre 2016

Service départemental UNSS des Landes DSDEN 5 Avenue A. Dufau 40000

MONT DE MARSAN

☎ 05 58 05 66 66 📞 06 03 88 66 74 Mail : dsd040@unss.org